

Jean-Michel DOUILLARD

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
Ouest Atlantique

Mobile : 06 07 57 43 79
E-mail : adlauditconseil@orange.fr

**MISSION LOCALE
DU VIGNOBLE NANTAIS**

3, Place Maurice Renoul

44190 GORGES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ADL AUDIT CONSEIL

*Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique*

Mesdames, Messieurs

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 14 Juin 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Mission Locale du Vignoble Nantais de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux Membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'Activité et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des membres de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Haute-Goulaine
Le 21 Mai 2026

SARL ADL AUDIT CONSEIL



Jean-Michel DOUILLARD
Commissaire aux comptes

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

20671 - MISSION LOCALE VIGN. NANTAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	1 467,73	1 467,73				
Autres immobilisations incorporelles						
Immobil. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				6,12		5,26
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	127 224,82	84 895,27	42 329,55		38 230,59	
Immobil. corp. en cours, av. acptes	1 563,84		1 563,84		2 448,00	
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0,09		0,09
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	660,00		660,00		660,00	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	130 916,39	86 363,00	44 553,39	6,22	41 338,59	5,35
Stocks et en-cours						
Créances				22,00		12,59
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	500,00		500,00			
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	151 165,85		151 165,85		91 095,11	
Charges constatées d'avance	6 040,41		6 040,41		6 249,93	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	514 492,77		514 492,77	71,78	634 653,73	82,07
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	672 199,03		672 199,03	93,78	731 998,77	94,65
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	803 115,42	86 363,00	716 752,42	100	773 337,36	100

ADL Audit Conseil

Commissaire aux Comptes
SARL au Capital de 76.000 €
RCS Nantes B 440 539 054
11 rue de la Chapelle St Martin
44115 HAUTE-GOULAINÉ
Mobile : 06 07 57 43 79
adlauditconseil@orange.fr

BILAN PASSIF

20671 - MISSION LOCALE VIGN. NANTAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		7,32		6,78
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	52 436,53		52 436,53	
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		2,09		1,94
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	15 000,00		15 000,00	
Autres réserves				
Report à nouveau	391 492,27	54,62	392 391,25	50,74
Excédent ou déficit de l'exercice	-23 913,43	-3,34	-898,98	-0,12
Situation nette (sous-total)	435 015,37	60,69	458 928,80	59,34
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	4 503,81	0,63	6 004,77	0,78
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	439 519,18	61,32	464 933,57	60,12
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	56 610,00	7,90	59 687,00	7,72
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	56 610,00	7,90	59 687,00	7,72
Provisions pour risques			37 000,00	4,78
Provisions pour charges	57 411,00	8,01	51 303,00	6,63
TOTAL DES PROVISIONS (III)	57 411,00	8,01	88 303,00	11,42
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	10 122,60	1,41	28 097,03	3,63
Fournisseurs, factures non parvenues	10 311,32	1,44	12 968,77	1,68
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	110 604,57	15,43	90 906,90	11,76
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	32 173,75	4,49	28 441,09	3,68
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	163 212,24	22,77	160 413,79	20,74
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	716 752,42	100	773 337,36	100

COMPTE DE RÉSULTAT

20671 - MISSION LOCALE VIGN. NANTAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	1 304		1 304	
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	725 681	819 312	-93 631	-11
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	5 202		5 202	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	37 000	20 596	16 405	80
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.	200		200	
Utilisations des fonds dédiés	59 687	69 579	-9 892	-14
Autres produits	261	14	246	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	829 334	909 501	-80 167	-9
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	188 182	214 826	-26 643	-12
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	25 072	24 627	445	2
Salaires	416 559	456 952	-40 394	-9
Cotisations sociales	148 447	146 775	1 672	1
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	17 277	12 656	4 621	37
Dotations aux provisions	6 108		6 108	
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	56 610	59 687	-3 077	-5
Autres charges	364	285	79	28
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	858 619	915 809	-57 190	-6
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-29 285	-6 308	-22 977	-364

COMPTE DE RÉSULTAT

20671 - MISSION LOCALE VIGN. NANTAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	6 860	3 789	3 072	81
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	6 860	3 789	3 072	81
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	6 860	3 789	3 072	81
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-22 424	-2 519	-19 905	-790
Produits exceptionnels (V)		1 653	-1 653	-100
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		1 653	-1 653	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 489	33	1 456	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	836 194	914 943	-78 748	-9
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	860 108	915 842	-55 734	-6
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-23 913	-899	-23 014	
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature	2 435	6 776	-4 341	-64
Bénévolat	3 906	4 413	-506	-11
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	6 341	11 189	-4 848	-43
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature	2 435	6 776	-4 341	-64
Personnel bénévole	3 906	4 413	-506	-11
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	6 341	11 189	-4 848	-43
TOTAL	-23 913	-899	-23 014	

ADL Audit Conseil

Commissaire aux Comptes
SARL au Capital de 76.000 €
RCS Nantes B 440 538 954
11 rue de la Chapelle St Martin
44115 HAUTE-GOULAINÉ
Mobile : 06 07 57 43 79
adlauditconseil@orange.fr

ANNEXE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

20671 - MISSION LOCALE VIGN. NANTAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 716 752,42 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -23 913,43 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par les règlements n° 2018-06, n° 2023-03.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

L'association a appliqué pour ses comptes clos le 31 décembre 2025, le règlement ANC 2022-06 modifiant le Règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Ce règlement est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- * Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- * Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- * Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- * Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques.

Conformément aux dispositions transitoires, ce changement est appliqué de manière prospective à compter du 1er janvier 2025. Aucun retraitement n'a ainsi été effectué sur les comptes clos le 31 décembre 2024. Ainsi, sur ces comptes clos au 31 décembre 2025 :

- Il n'y a plus de transferts de charges : les remboursements de charges ont cette année été comptabilisés directement en moins du compte de charges, ou bien dans un compte 649 pour les indemnités d'arrêt de travail et les avantages en nature

- Il n'y a plus de résultat exceptionnel : la quote-part de subvention d'investissement rapportée au résultat a été reclassé en compte 747000

Ceci permet d'expliquer certaines variations de poste dans le comparatif N/N-1.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Conformément aux dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

L'objet social de l'entité :

La Mission Locale appartient au service public de l'emploi. A ce titre elle met en oeuvre les politiques publiques départementales, régionales et nationales.

La Mission Locale du Vignoble Nantais accueille, informe, oriente, conseille et accompagne individuellement les jeunes âgés de 16 à 25 ans, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, de son territoire d'intervention (Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine, Communauté de Communes Sèvre et Loire et la Communauté de Communes Grandlieu Communauté pour les communes du Bignon, Geneston et Montbert).

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

La Mission Locale du Vignoble Nantais travaille en lien étroit avec les partenaires locaux et les institutions. Elle contribue à l'enrichissement de l'offre locale de développement en faveur des jeunes.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

20671 - MISSION LOCALE VIGN. NANTAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En outre, la structure assure la gestion administrative, financière et comptable du FAJ et du CSAJ, en lien avec le service jeunesse du département et l'agent de développement local de la délégation du vignoble.

Pour cela, elle organise des permanences hebdomadaires de proximité dans chaque EPCI du territoire, anime des ateliers et met en place différentes actions pour répondre aux besoins des jeunes (Forum emploi, Formation SST, action coaching...)

Les moyens mis en oeuvre :

Chaque jeune bénéficie d'un accompagnement personnalisé avec un conseiller référent. Ensemble, ils élaborent un parcours d'insertion constitué d'étapes à mettre en oeuvre. L'offre de la Mission Locale s'adapte continuellement aux besoins exprimés par les jeunes. Il peut s'agir de projet professionnel, d'emploi, de santé, de mobilité, de logement, de citoyenneté...

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériel et mobilier de bureau		3 À 5

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

20671 - MISSION LOCALE VIGN. NANTAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

		V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
			suite à rééal.	acquisition
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles		1 468		
TOTAL		1 468		
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements et aménagements divers		26 758		4 709
Matériel de bureau, informatique & mobilier		83 228		16 667
Avances et acomptes		2 448		1 564
TOTAL		112 434		22 940
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières		660		
TOTAL		660		
TOTAL GENERAL		114 562		22 940
	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			1 468	
TOTAL			1 468	
Immobilisations corporelles				
Inst. générales, agencements et aménag. divers			31 467	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		4 137	95 758	
Avances et acomptes		2 448	1 564	
TOTAL		2 448	4 137	128 789
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			660	
TOTAL			660	
TOTAL GENERAL		2 448	4 137	130 916

ADL Audit Conseil

Commissaire aux Comptes
SARL au Capital de 76.000 €
RCS Nantes B 440 539 054
11 rue de la Chapelle St Martin
44115 HAUTE-GOULAINÉ
Mobile : 06 07 57 43 79
adlauditconseil@orange.fr

ETAT DES AMORTISSEMENTS

20671 - MISSION LOCALE VIGN. NANTAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS						
	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			1 468			1 468
TOTAL			1 468			1 468
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencts divers			22 476	1 597		24 073
Matériel de bureau, informatique			49 280	15 680	4 137	60 822
TOTAL			71 756	17 277	4 137	84 895
TOTAL GENERAL			73 224	17 277	4 137	86 363

ETAT DES CRÉANCES

20671 - MISSION LOCALE VIGN. NANTAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	660		660
Actif circulant			
Autres créances clients	500	500	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 695	1 695	
Débiteurs divers	149 471	149 471	
Charges constatées d'avance	6 040	6 040	
TOTAL	158 366	157 706	660

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

20671 - MISSION LOCALE VIGN. NANTAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	6 040
TOTAL	6 040

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	2 528
Disponibilités	6 094
TOTAL	8 622

ADL Audit Conseil

Commissaire aux Comptes
SARL au Capital de 76.000 €
RCS Nantes B 440 235 054
11 rue de la Chapelle St Martin
44115 HAUTE-GOULAINÉ
Mobile : 06 07 57 43 79
adlauditconseil@orange.fr

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

20671 - MISSION LOCALE VIGN. NANTAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Ces fonds dédiés correspondent à la partie de la subvention perçue au titre de 2024 pour Le dispositif Contrat Engagement Jeune qui financera l'accompagnement des jeunes entrés dans le dispositif en 2024 et qui seront suivis en 2025.

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subv CEJ 2024	59 687		59 687				
Subv CEJ 2025		46 305				46 305	
Subv RSA		10 305				10 305	
TOTAL	59 687	56 610	59 687			56 610	

ADL Audit Comptable

Commissaire aux Comptes
SARL au Capital de 76.000 €
RCS Nantes B 440 539 054
11 rue de la Chapelle St Martin
44115 HAUTE-GOULANE
Mobile : 06 07 57 43 79
adlauditconseil@orange.fr

ETAT DES PROVISIONS

20671 - MISSION LOCALE VIGN. NANTAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires	51 303	6 108		57 411
Autres provisions pour risques et charges	37 000		37 000	
TOTAL	88 303	6 108	37 000	57 411
TOTAL GÉNÉRAL	88 303	6 108	37 000	57 411
Dont dotations & reprises d'exploitation		6 108	37 000	

ETAT DES PROVISIONS

20671 - MISSION LOCALE VIGN. NANTAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Dans le compte de provisions pour risques a été reprise la somme de 37000 €, correspondante au risque d'avoir à reverser une partie des subventions pour obligation formation perçues au titre de 2021 et 2022, risque qui n'est plus avéré au 31/12/2025.

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

20671 - MISSION LOCALE VIGN. NANTAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	20 434	20 434		
Personnel et comptes rattachés	53 849	53 849		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 628	50 628		
Impôts sur les bénéfices	1 489	1 489		
Autres impôts et taxes assimilées	4 128	4 128		
Autres dettes	32 174	32 174		
TOTAL	162 702	162 702		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

20671 - MISSION LOCALE VIGN. NANTAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER	
	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 311
Dettes fiscales et sociales	83 108
TOTAL	93 419

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPT

20671 - MISSION LOCALE VIGN. NANTAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	3 007	2 962
TOTAL	3 007	2 962

LES EFFECTIFS

20671 - MISSION LOCALE VIGN. NANTAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Rémunération brute des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

La Présidente, la Trésorière et le Directeur sont les trois plus hauts cadres dirigeants de l'Association.
Seul le Directeur est rémunéré : communiquer la rémunération globale des cadres dirigeants reviendrait à indiquer une rémunération individuelle, c'est pourquoi nous ne communiquons pas ce chiffre.

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	1,00	1,00
Employés et techniciens	13,00	13,00
PERSONNEL SALARIÉ	14,00	14,00

COMMENTAIRE

20671 - MISSION LOCALE VIGN. NANTAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Départ à l'initiative des salariés à l'âge de 64 ans,
- Augmentation annuelle des salaires de 1 % pour la catégorie cadres, et 1 % pour les non cadres,
- La méthode de calcul retenue est la méthode rétroprospective prorata temporis.

La dette actuarielle dans ces conditions s'élève à 57 411 € au 31/12/2025 et a été comptabilisée.

ENGAGEMENTS HORS BILAN & CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Il s'agit d'abord du temps passé par des bénévoles au profit de l'Association.

Les bénévoles sont représentés par les membres du Conseil d'Administration participant aux diverses réunions, ainsi que par des partenaires participant gracieusement à certaines actions.

Le nombre d'heures effectuées par ces personnes au cours de l'année 2025 est de 251,50 heures.

Les bénévoles sont également les partenaires qui interviennent gracieusement dans le cadre de l'accompagnement des jeunes du dispositif Contrat Engagement Jeune (AFPA, simulation entretien, atelier budget, santé...) : le nombre d'heures de ces personnes est estimée à 61 heures.

En retenant le coût moyen horaire du SMIC (charges sociales comprises), la participation de ce bénévolat peut être valorisée à 3 906,25 Euros.

Il s'agit aussi de la mise à disposition gratuite de locaux évaluée à 2 434,56 €.